

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 02

Nombre de conseillers en exercice :15
 Présents : 12
 Votants : 13
 Pouvoirs :1
 Pour :13/ Contre : 0 / Abstention : 0/ Ne prend pas part au vote :0

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 27 février 2026

PRÉSENTS : ARMANET Pascal, BALAN Jean-Baptiste, BIGOT Agnès, BRISON Sophie, COCHARD Virginie, DI PONIO Caroline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PERRIN Alain, THEVENON Jean-Marie, VACHER Roselyne

EXCUSÉS :

ABSENTS : CHAPELIER Gilles, CICERON Céline

POUVOIRS : BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal,
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
 Considérant que ledit compte est exact et conforme au compte de gestion du receveur,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....514 585.75
- Excédent d'investissement antérieur reporté.....499 836.05

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025

- Solde d'exécution de l'exercice..... - 18 327.17
- Solde d'exécution cumulé..... 481 508.88

Restes à réaliser au 31/12/2025

- Dépenses d'investissement..... 60 000
- Recettes d'investissement..... 0
- Solde - 60 000

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2025

- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	481 508.88
- Rappel du solde des restes à réaliser.....	60 000
Excédent de financement total	421 508.88

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice.....	128 216.82
- Résultat antérieur.....	514 585.75
Total à affecter.....	642 802.57

La commission Finances dans sa séance de travail du 3 Mars 2026 a validé le principe de répartition suivante :

Affectation complémentaire en réserves - Investissement (C/1068)	214 802.57
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	428 000.00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AFPECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Affectation complémentaire en réserves - Investissement (C/1068) 214 802.57
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 428 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **D'AFPECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Affectation complémentaire en réserves - Investissement (C/1068) 214 802.57
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 428 000.00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,
Le 12 mars 2026

La secrétaire de séance,
DURANTON Isabelle



Le Maire,
ARMANET Pascal

